

AVERTISSEMENT

Ce texte a été téléchargé depuis internet.
Ce texte est protégé et fait partie du répertoire de la SACD. En conséquence avant son exploitation vous devez obtenir l'autorisation auprès de la SACD, que ce soit pour la France, ou l'international.

La SACD peut faire interdire la représentation le soir même si l'autorisation de jouer n'a pas été obtenue par la troupe.

Le réseau national des représentants de la SACD (et leurs homologues à l'étranger) veille au respect des droits des auteurs et vérifie que les autorisations ont été obtenues et les droits payés, même a posteriori.

Lors de sa représentation la structure de représentation (théâtre, MJC, festival...) doit s'acquitter des droits d'auteur et la troupe doit produire le justificatif d'autorisation de jouer. Le non respect de ces règles entraîne des sanctions (financières entre autres) pour la troupe et pour la structure de représentation. Ceci n'est pas une recommandation, mais une obligation, y compris pour les troupes amateurs.

Merci de respecter les droits des auteurs afin que les troupes et le public puissent toujours profiter de nouveaux textes.

Rendez-vous sur <http://www.sacd.fr>

Côme

de

**Rivoire
Cartier
&
Rivoire
Cartier**

COME

D'ANTOINE RIVOIRE

ET JEROME CARTIER

Résumé

Que feriez-vous si votre fils passait la nuit à tchatter avec la Reine d'Angleterre ? Le papa de Côme, en tout cas, est plutôt démuni.

1 ACTEUR : 1H OU 1F

Le texte peut se féminiser.

**Pour plus d'informations, vous pouvez écrire à
contact@rivoirecartier.com**

**Ce texte est offert gracieusement à la lecture.
Avant toute exploitation publique, professionnelle ou
amateur, vous devez obtenir l'autorisation de la SACD :
www.sacd.fr**

COME

LUI, avec un carton sous le bras. — Côme, faut qu'on parle. Jusqu'ici, j'ai rien dit, j'ai attendu de voir comment les choses allaient évoluer, mais maintenant j'ai vu, et je dis : « halte-là ». Oui, tout à fait, je dis « halte-là », Côme. D'ailleurs j'en ai parlé avec le proviseur, tous tes profs sont d'accord, ce n'est plus que tu es fatigué, non, maintenant tu dors carrément en classe. Et pourquoi ? Parce que toute la nuit, monsieur est sur internet. Alors, c'est vrai que si j'étais à ta place, j'en ferais certainement autant, mais Côme, il faut que tu lèves le pied. La terminale, c'est une classe importante. Le bac à la fin de l'année. C'est pourquoi je te demande d'arrêter de discuter tous les soirs sur messagerie avec la Reine d'Angleterre.

D'accord, vous vous êtes rencontrés pendant notre visite de *Buckingham Palace* l'année dernière, bon, vous avez sympathisé, vous avez échangé vos emails, c'était gentil et tout, que vous vous écriviez une fois ou deux par mois, o.k., mais tous les soirs pendant 4 ou 5 heures, c'est plus possible. C'est quand même formidable. Tu ne nous adresses presque plus la parole, et tu bavardes toute la nuit avec Elizabeth II ! Tu me diras, ça te fait pratiquer l'anglais, mais quand même !

Regarde, ce matin tu avais des exercices d'espagnol à faire, pas faits ! Alors avec tout le respect que je dois à Sa Gracieuse Majesté, ce n'est pas Elle qui va t'aider à t'avancer en espagnol ou en

30 physique-chimie. Donc je te conseille de faire profil
bas. Mais manifestement, c'est pas ton intention. Le
proviseur m'a dit que tu exigeais que tes profs
t'appellent *Sir Côme* ? On peut savoir ce que c'est
35 que cette nouvelle manie ? Comment ça, c'est ton
titre ? Quoi ? La Reine t'a fait Chevalier de l'Ordre de
l'Empire Britannique ? Mais... c'est arrivé quand ?
Elle a signé l'Ordonnance Royale y a 8 jours ?
(*Silence éberlué.*) Très bien, Côme, euh... pardon, Sir
Côme.

40 Bon, en tout cas, je pense que ton nouveau titre
n'implique pas ce genre de fanfreluches ? (*Il sort du
carton une belle couronne dorée.*) Tu m'expliques ?
Oui, c'est une couronne, je te remercie, même si je
ne suis qu'un simple roturier, j'avais reconnu. En
45 attendant, si j'en crois ce qu'on m'a dit, monsieur
refuse de quitter sa couronne en cours de natation,
même pour nager le 100 m papillon ! Alors ?
J'attends ! Pardon ? Tu dois la porter ? Qu'est-ce que
ça veut dire, tu *dois* la porter ? En tant que quoi ?
50 Vice-Roi ? La Reine t'a nommé Vice-Roi ? Oui, oui,
tu en as sûrement les capacités, mais Vice-Roi de
quoi ? Vice-Roi de La Garenne-Colombes ? Mais... le
Président de la République est au courant ? T'as pas
son mail ? Te connaissant, ça devrait pas longtemps
55 être un problème.

Dis donc, où tu vas, là ? Encore ! Mais y a bien
un moment où cette correspondance électronique va
cesser ! Vous avez tant de choses que ça à vous
dire ? Et on peut savoir de quoi vous parlez ? De son
60 abdication et de son divorce ? Elizabeth II va
abdiquer et divorcer ? Mais... c'est un événement,
ça, non ? Surtout après 50 ans de règne ! Mais, elle

65 t'as dit ce qui ?... Ah ! Ah, d'accord. Oui, vous partez tous les deux pour 3 semaines au Parc Asterix, et elle voudrait en profiter, c'est normal.

70 Contrarié ? Moi ? Non, pas du tout ! C'est pas parce que je suis républicain que je ne sais pas apprécier les Reines à leur juste valeur. Je suis sûr que... Liz, comme tu l'appelles, est quelqu'un de charmant, en plus, toujours d'une élégance, mais...
75 j'ai juste une crainte... surtout pour toi, Côme, euh... pardon, Sir Côme. Tu n'as pas peur que la différence d'âge... au bout d'un moment... Pardon ? Tu vas justement en discuter avec le prêtre qui va vous marier ? (*Silence ahuri.*) Eh bien... je vois que tout est prévu, mon fils, enfin Côme, enfin fils Côme, enfin frère... oh et puis merde !

LA SUITE VOUS INTÉRESSE ?

80 **Pour obtenir la fin du texte, merci de bien vouloir envoyer un courriel à cette adresse :**

contact@rivoirecartier.com en précisant :

- **Le nom de la troupe**
- **Le nom du metteur en scène**
- 85 • **L'adresse de la troupe**
- **La date de représentation envisagée**
- **Le lieu de représentation envisagé**

90

95 *Une grande partie des textes de Rivoire & Cartier est
librement téléchargeable sur :*
www.rivoirecartier.com

100 *Ce texte est protégé par les lois relatives au droit de propriété
intellectuelle. Toute contrefaçon est passible d'une
condamnation
allant jusqu'à 300 000 euros et 3 ans de prison.*